



COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL - SOUTIEN
Syndicat régional des employés de soutien

Compte rendu de la rencontre du 28 septembre 2018
Bureau du SRES
13 h 30

Présences :

Partie syndicale : M^{me} France Tremblay
M. Yvan Bilodeau
M. Réjean Harvey
M^{me} Stéphanie Gagné

Partie patronale : M. Jocelyn Ouellet
M^{me} Catherine Gagné
M^{me} Geneviève Gilbert

Absences :

M. Alain Tremblay
M. Louis Guérin

M^{me} Isabelle Gauthier
M. Nicolas Savard

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Geneviève Gilbert souhaite la bienvenue à tous. Elle fait également la lecture de l'ordre du jour.

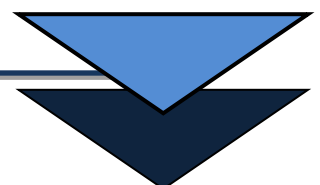
La partie syndicale demande l'ajout du point : Décentralisation de la suppléance.

2. Suivi du dernier CRT du 21 juin 2018

M^{me} Gilbert fait la lecture du compte rendu de la dernière rencontre.

Entente

Précisions sur le projet spécifique de technicien en organisation scolaire. La partie patronale explique que le financement de la formation à distance est différent d'un centre traditionnel. Considérant l'incertitude actuelle quant au financement et à l'avenir du centre la partie Commission scolaire ne peut régulariser des postes pour l'instant. Des précisions seront amenées en cours d'année.



Température ambiante en milieu de travail

La partie syndicale fera parvenir le document de la CNESST sur la chaleur extrême en été. Lors des journées chaudes en été, la partie patronale invite les employés à se référer à leur supérieur si des mesures sont à prendre.

Acheteur

Le point 8 « Acheteur » du compte rendu du 21 juin dernier devra avoir comme titre « Affectation ».

Il est ajouté par les deux parties que les comptes rendus du comité des relations de travail du personnel de soutien soient neutres et sans identification de personne.

3. Pausés

La partie syndicale mentionne que selon eux, en vertu de l'article 8-2.11, un employé qui cumule 2 postes aurait droit à une ou deux pauses selon leur nombre d'heures travaillées dans une journée. Selon la partie patronale, cette clause doit s'interpréter à considérant qu'un seul corps d'emploi. En conséquence, une personne qui cumule deux postes sur deux corps d'emploi distincts n'a pas droit aux pauses si les conditions ne sont pas respectées dans l'un de ses corps d'emploi. La Commission a un avis légal qui confirme son interprétation.

Cependant, la partie patronale explique qu'il pourrait y avoir une forme d'entente avec un projet d'expérimentation sans admission ni préjudice. La partie patronale aimerait avoir un portrait plus élaboré et ainsi voir l'impact sur l'ensemble des employé(e)s.

4. Rachat de services

Le processus est en cours. Des documents explicatifs seront envoyés au personnel et la partie syndicale assurera le suivi avec les personnes.

5. Hors convention

Plusieurs situations de hors convention préoccupent la partie syndicale. La partie patronale invite la partie syndicale à partager s'il y a des cas particuliers. Des vérifications sont actuellement faites par la Commission pour baliser l'utilisation du statut hors convention.

6. Dépôt du projet de formation des PEH demandé par le comité EHDA

La partie syndicale dépose un projet de formation des PEH pour les TES qui souhaiteraient travailler comme PEH.



7. Dépôt du calendrier des visites écoles

En suivi à l'an dernier, il restait quelques écoles à visiter. Les dates pour les écoles La Pulperie, Notre-Dame et des Jolis-Prés seront à revoir. La partie syndicale fera parvenir à la partie patronale le document sous peu.

Un membre de la fédération serait intéressé à visiter les installations, la partie patronale est en accord mais les directions devront en être informées.

8. Ouvriers certifiés à l'atelier

La partie patronale informe d'une abolition d'un poste d'ouvrier certifié suite à une retraite. La partie syndicale démontre l'importance de maintenir l'effectif et demande à ce qu'il n'est pas d'abolition de poste.

9. Retour sur les plans d'effectifs

La partie syndicale se questionne en lien avec les employé(e)s qui n'ont pas terminé la période d'essai. La partie patronale souhaite aussi clarifier la situation et, lors des prochaines séances d'affectations, elle ne permettra plus de mouvement lorsque la période d'essai ne sera pas complétée.

10. Retour sur la rentrée des services EHDAA

La partie syndicale demande à revoir la date de début des technicien(ne)s en éducation spécialisée. La partie syndicale demande qu'ils débutent en même temps que les enseignant(e)s.

Une demande formelle est posée. La demande sera étudiée en CRR puisque cela a un impact sur le budget et la répartition des sommes.

11. Service l'Envolée : Service de garde vs TES sur l'heure du midi

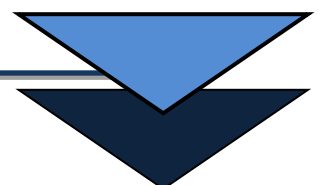
La partie syndicale explique que certain(e)s technicien(ne)s en éducation spécialisée sont payé(e)s comme éducateur(trice) en service de garde. D'autres, sont payé(e)s comme technicien(ne)s en éducation spécialisée lorsqu'elle(s) sont dans un service de garde.

La partie patronale vérifiera avec les directions. Ce sont les tâches demandées à la personne qui déterminent le corps d'emploi qui à être adopté.

12. Comité de travail (A-S-E et Service de garde)

Après analyse il devra y avoir deux comités de travail : Un comité pour A-S-E et un comité pour le service de garde et les pauses.

Un suivi est demandé afin de proposer des dates pour les deux comités.



13. Surcroît ajouts d'heures : Bilan début année et demandes

La partie patronale distribue un document de travail qui démontre toutes les heures ajoutées en surcroît de travail dans les écoles. Il s'agit d'un document de travail pour le syndicat et la Commission scolaire. La partie patronale demande à ne pas le diffuser.

14. Banque de remplacement Au Millénaire

La partie patronale informe qu'un affichage sera en cours prochainement pour une banque de candidatures afin d'effectuer des remplacements au niveau de l'anglais.

15. Comité de perfectionnement

La partie patronale demande à la partie syndicale s'il y aurait un intérêt pour faire un comité paritaire même si la convention collective ne l'oblige pas. La partie syndicale est en accord et un calendrier sera soumis sous peu.

16. Liste de priorité

Le processus est en cours compte tenu du changement de personne ressource et l'appropriation des nouvelles tâches au Service des ressources humaines. La partie patronale demande une extension au 15 octobre 2018. La partie syndicale accepte.

17. Arrangements locaux

Les parties conviennent que les travaux pour la négociation débuteront en janvier 2019. Les dates seront fixées au prochain CRT.

18. Date et lieu de la prochaine rencontre

Le point n'a pas été discuté.

19. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jocelyn Ouellet, directeur
Service des ressources humaines

